

# CONSEIL MUNICIPAL

LA SEANCE DU 20 MARS 2026

## Liste des délibérations

- 2026.09 – Délibération procédant à la création des postes d'adjoints
- 2026.10 – Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
- 2026.11 – Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Saint Bonnet Près Orcival, le 31 mars 2026



Jean-François ANDANSON, Maire

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heures d'ouverture du secrétariat au public : Lundi de 15h00 à 17h00 – Mardi de 10h00 à 12h00 – Jeudi de 10h00 à 12h00.

Permanences de Madame le Maire (**sur RDV uniquement**) : Lundi de 17h00 à 18h30 - Mercredi de 17h00 à 18h30 - Samedi de 10h00 à 12h00.